

Le Soudanais meurtrier de Pau protégé par la magistrature

Article rédigé par *Causeur*, le 24 février 2021

Source [Causeur] Le Soudanais qui a reconnu avoir tué le 19 février Cyril Pierreval, responsable d'un centre d'accueil de Pau, avait pu rester en France contre toute logique. Nos procédures d'éloignement ne sont pas appliquées, et une partie de la magistrature estime qu'entrer et rester en France est en quelque sorte un droit de l'homme.

Il y a quelques jours, un migrant soudanais a reconnu avoir poignardé à mort le responsable d'un centre d'accueil à Pau. [Tragique fait divers](#), hélas révélateur de profonds dysfonctionnements, non seulement de l'État mais de notre société toute entière.

Faut-il le rappeler ? Tous les migrants ne sont pas des criminels, et tous les criminels ne sont pas des migrants. Reste que la délinquance de toutes origines déjà présente sur notre sol est un poison qui ronge notre société, qu'elle a été abondamment amplifiée par les flux migratoires – n'en déplaise aux belles âmes – et qu'il n'est clairement pas nécessaire d'en importer davantage. La présence d'un étranger sur le territoire français n'a rien d'un droit absolu, et s'il se montre dangereux il n'a bien évidemment rien à faire en France.

Or, que découvre-t-on ? Cet individu s'était vu refuser le statut de réfugié par l'*Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides* (OFPRA) – il est donc faux voire mensonger de le qualifier de « réfugié » comme l'ont fait de nombreux médias – avait été condamné à deux reprises en 2017 pour des faits de violence, et même emprisonné. Il aurait dû être expulsé, mais la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) s'y était opposée.

Impossible de ne pas songer à cette autre décision de la CNDA, [confirmée ces jours-ci par le Conseil d'État](#), qui a invalidé la décision de l'OFPRA de retirer le statut de réfugié à une personne condamnée pour apologie du terrorisme. Espérons qu'elle n'entraînera pas d'aussi tragiques conséquences, mais gageons que si hélas cela devait être le cas, les responsables sauront une fois de plus échapper à toute sanction.

Le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile Isard COS a été le théâtre d'un terrible meurtre au couteau le 19 février 2021. Le ministre de l'Intérieur Gerald Darmanin, ministre de l'Intérieur est venu sur place, accompagné du maire François Bayrou.

Qui sont-ils, ces responsables ? Les personnels débordés des centres d'accueil ? Nullement. Les agents de l'OFPRA ? Pas plus: dans les deux exemples évoqués, si on peut critiquer des délais importants la décision de l'OFPRA fut finalement celle du bon sens.

C'est bien, une fois de plus, la magistrature qui est en cause (ici administrative), en appliquant son interprétation de la loi au détriment du bien commun. Décidément, notre justice n'a pas besoin d'une réforme, mais d'une refondation. Mais ce n'est pas tout, et ne critiquer que les juges serait absurde. Car il y a

surtout un manque criant de volonté politique. Les beaux discours et les gesticulations devant les caméras n'y changent rien: ce sont les élus qui font les lois, et permettent ces failles dont les magistrats savent jouer. Ce sont les élus qui ont renoncé à tenir tête au droit européen. Ce sont des élus qui ont choisi de signer le Pacte de Marrakech, que l'on dit non contraignant mais dont chacun sait qu'il ne sera pas sans effet, sinon pourquoi se donner la peine de l'élaborer et de le signer ?

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)